

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 10 janvier 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLÉ – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – GENESTE.

Absents : MM. SEYNAT – LABERNADIE.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 03 du 08 et 15 novembre 2022.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

PUYMOYEN – STADE LIGUE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE – NNI 162710201

Cette installation était classée au **Niveau T4 PN** jusqu'au **20/06/2025**.

Date de mis en service : 27/04/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T4 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu, **et des éléments fournis complémentaires** :

- **Tests In-situ Initiaux du 12/12/2022 (Labosport) : Conforme**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **27/04/2032**.

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

HAZELLES – STADE LES RADOURS 1 – NNI 160930101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/11/2027**.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Visite du 09/12/2022 (M. ROULON), validant la mise en place de bancs de touche joueurs et officiels.

Elle transmet à la Commission FAFA de la LFNA pour donner suite.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 5 – NNI 245570105 (*CFTIS du 15/12/2022*)

Cette installation était classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **17/11/2022**.

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 17/11/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **17/05/2023**.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301 (*CFTIS du 15/12/2022*)

Cette installation n'a jamais été classée.

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 10 JANVIER 2023 – PV N° 5

PAGE 6/23

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN Prov** jusqu'au **10/05/2023**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CESTAS – COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 2 - NNI 331220202 (*CFTIS du 15/12/2022*)

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **25/03/2029**.

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN Prov** jusqu'au **10/04/2023**.

GRADIGNAN – STADE DE MOULERENS 1 – NNI 331920101

Cette installation était classée au **Niveau T3 PN** jusqu'au **14/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T3 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 04/01/2023
- AOP du 20/11/2001 (200 personnes)

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

TALENCE – STADE PIERRE PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201 (*CFTIS du 15/12/2022*)

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **28/01/2031**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau Travaux (T3 PN)** jusqu'au **30/04/2023**.

PODENSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333270101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/11/2028**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T3 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 12/12/2022
- AOP du 23/04/2015 (200 personnes en tribunes)

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CENON – COMPLEXE DU LORET 1 – NNI 331190201

Cette installation est classée en **Niveau T7 PROV SYN** jusqu'au **26/02/2023**.

Date de mise en service : 26/08/2022

La commission prend connaissance des **documents complémentaires transmis** :

- **A.O.P du 22/09/2022 (493 personnes)**
- **Tests in-Situ 14/10/2022 (Labo Des Sols) : conformes**
- **PV de la Commission de Sécurité du 22/09/2022**

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **26/08/2032** (Date mise en service).

CENON – COMPLEXE DU LORET 2 – NNI 331190202

Cette installation est classée en **Niveau T7 PROV SYN** jusqu'au **26/02/2023**.

Date de mise en service : 26/08/2022

La commission prend connaissance des **documents complémentaires transmis** :

- **A.O.P du 22/09/2022 (493 personnes)**
- **Tests in-Situ 14/10/2022 (Labo Des Sols) : conformes**
- **PV de la Commission de Sécurité du 22/09/2022**

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 10 JANVIER 2023 – PV N° 5

PAGE 7/23

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **26/08/2032** (Date mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

BRUGES – STADE ALBERT GALINIER 1 – NNI 330750101

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T4 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 07/12/2022
- Plan des vestiaires (nouveau plan validée CRTIS)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/01/2033**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LISTRAC MEDOC – STADE MUNICIPAL – NNI 332480101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **20/01/2027**.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Visite du 07/12/2022 (V. GUICHARD),

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7** jusqu'au **10/01/2033**.

Elle transmet à la Commission FAFA de la LFNA pour donner suite.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MONT DE MARSAN – GYMNASSE ANDREE DUPEYRON – NNI 401929902 (*CFTIS du 15/12/2022*)

Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau Futsal 2** jusqu'au **15/12/2032**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LACQ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 643000102

Cette installation n'est pas existante.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 02/11/2022 pour la **création d'un terrain en Niveau T6 PN et Arrosage intégré** (100x60m) et des documents fournis :

- Lettre d'intention précisant
- Plan de situation
- Plan d'implantation de l'arrosage
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable **la création d'un terrain en Niveau T6 PN et Arrosage intégré**.

- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE DE ST LIGUAIRE 2 – NNI 791910202

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

BRESSUIRE – STADE DE LA FRERIE 1 – NNI 790490301

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/02/2028**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**.

Elle prend note de la non-conformité majeure détectée sur l'installation :

- Aire de jeu 100 x 60m, minimum pour un T4 100x65m (Art. 3.2.1 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

BRESSUIRE – STADE DE LA FRERIE 2 – NNI 790491001

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **22/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**.

Elle prend note de la non-conformité majeure détectée sur l'installation :

- Aire de jeu 100 x 60m, minimum pour un T4 100x65m (Art. 3.2.1 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

PRAHECQ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 792160102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

FRESSINES – STADE MUNICIPAL – NNI 791290101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

SALLES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 793030101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

NIORT – STADE MASSUJAT 2 – NNI 791910402

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 10 JANVIER 2023 – PV N° 5

PAGE 11/23

VOUILLE – STADE ROGER GARNAULT 1 – NNI 793550101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **30/06/2029**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

SCIEQ – STADE MUNICIPAL – NNI 793080101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/01/2022**.

Information CDTIS 79, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

BRESSUIRE – SALLE YVES NOIRAUT – NNI 790499901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 4** et des éléments présentés :

- Rapport de Visite du 08/12/2022 (J.J. PETIT)
- AOP du 15/01/2021 (806 personnes)
- PV de la CDS du 03/02/2021
- Plan de masse
- Plan des Vestiaires

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **10/01/2033**.

AIRVAULT – SALLE AUGUSTIN BORDAGE – NNI 790059901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 3** et des éléments présentés :

- Rapport de Visite du 19/12/2022 (J.J. PETIT)
- AOP du 06/02/2019 (155 personnes en tribune et 113 personnes en pourtour)
- PV de la CDS du 24/01/2019
- Plan de masse
- Plan des Vestiaires

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **10/01/2033**.

ST MAIXENT L'ECOLE – SALLE CAVAILLES – NNI 792709902

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 4** et des éléments présentés :

- AOP du 08/11/2011 (150 personnes en pourtour)
- PV de la CDS du 02/11/2011
- Plan des Vestiaires

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **10/01/2033**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHAUNAY – STADE DE LA BOULEURE – NNI 860680101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN et des documents transmis** :

- Rapport de visite du 04/08/2022 (P. HERAULT)
- Attestation de capacité du 15/12/2022 (299 personnes)

Elle prend note des non-conformités majeures détectées sur l'installation :

- **Aire de jeu de 105x58m (mini 100x60m pour un T5 Art. 3.2.1 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Absence bancs de touche joueurs (Art. 3.9.5.2 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Absence clôture de l'installation (Art. 6.3 des RGs FFF T&IS 2021)**

Elle prend note de la non-conformité mineure détectée sur l'installation :

- **Hauteur des buts non conformes (2,44m réglementaires), à rectifier avant la prochaine rencontre.**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

MONTMORILLON – STADE DES VARENNES – NNI 861650401

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 15/03/2022 (P. LAVERGNE)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

AVAILLES LIMOUZINE – STADE ELISABETH LOISEL – NNI 860150101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **16/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 15/09/2022 (G. RAVEAU)
- Attestation de Capacité du 22/12/2022 (299 personnes)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

MONTAMISE – STADE DE LA VALLEE 1 – NNI 861630101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **09/05/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/01/2033** (Date de la Commission).

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 10 JANVIER 2023 – PV N° 5

PAGE 13/23

CHAUVIGNY – STADE PAUL VENIN – NNI 860700401

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 06/01/2023 (P. HERAULT)

Elle prend note de la non-conformité majeure détectée sur l'installation :

- non-présence clôture de l'installation permettant d'en marquer la limite pour un T5 (Art. 4.8 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/01/2023** (Date de la Commission).

CHAUVIGNY – STADE DE VILLENEUVE 2 – NNI 860700402

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/01/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

AYRON – STADE MUNICIPAL – NNI 860170101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/01/2023** (Date de la Commission).

CHASSENEUIL DU POITOU – STADE DES ECLUZELLES 2 – NNI 860620102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle prend connaissance de la levée des non-conformités.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission traitement du dossier).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHATELLERAULT – STADE HERRIOT – NNI 860660401

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/01/2023**.

Information CDTIS 86, ce terrain n'existe plus – **RETRAIT**.

CHATELLERAULT – STADE GAILLOT SUTTER – NNI 860660501

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/01/2023**.

Information CDTIS 86, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

SAMMARCOLLES – STADE ARNAUD FRANCOIS – NNI 862520101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/06/2030**.

Courrier de la mairie du 18/10/2022, ce terrain n'existe plus – **RETRAIT**.

CHIRE EN MONTREUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 860740101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier de la mairie du 05/10/2023, ce terrain n'existe plus – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MONTMORILLON – GYMNASE RAOUL MORTIER – NNI 861659902

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation en **Niveau Futsal 4**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **10/01/2033**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LIMOGES – STADE DU VIGENAL – NNI 870851401

Cette installation est classée en **Niveau T5 ST** jusqu'au **07/07/2030**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 25/11/2021 pour le changement de revêtement et la **création d'un terrain synthétique** pour un **Niveau T5 SYN** et **mise en place d'un drainage** et des documents fournis :

- Lettre d'intention précisant

- Dimensions à 105m x 68m avec tracé football grand jeu
- Gazon fibre (monofilament+ fibrillée) 45mm avec remplissage liège (FieldTurf) / sous couche 20mm

- Plan de situation

- Plan d'implantation du drainage

- Plan des vestiaires (existants) :

- 2 vestiaires joueurs 26m²
- 1 vestiaire arbitre 8m²

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable **la création d'un terrain synthétique** pour un **Niveau T5 SYN** et **mise en place d'un drainage**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LIMOGES – STADE DU VIGENAL – NNI 870851401

Cette installation est classée en **Niveau T5 ST** jusqu'au **07/07/2030**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 24/08/2021, pour création d'un nouveau bloc vestiaires, ainsi que des éléments transmis :

- Plan de Situation
- Plans des Vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un nouveau bloc vestiaires** de l'installation.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATEAUBERNARD – STADE CLAUDE BOUE 3 – NNI 160890103

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **21/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 150 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **20/12/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101 (**CFTIS du 15/12/2022**)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **27/10/2024**.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CFTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et que l'installation soit équipée d'une alimentation de substitution conforme à l'article 3.4.1.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

NOAILLES – STADE DU PUY BLANC – NNI 191510101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **25/02/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 133 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/12/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

TALENCE – STADE PIERRE PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201 (*CFTIS du 15/12/2022*)

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **15/12/2024**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRAUD ET SAINT LOUIS – STADE HENRI CROTTE 1 – NNI 330730101 (*CFTIS du 15/12/2022*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **15/12/2023**.

LORMONT – STADE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 332490101 (CFTIS du 15/12/2022)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **15/09/2019**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **15/12/2023**.

SAINT MEDARD EN JALLES – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU 1 – NNI 334490101 (CFTIS du 15/12/2022)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **27/05/2022**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **15/12/2023**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ARTIGUES PRES BORDEAUX – STADE DU MIRAIL 1 – NNI 330130101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **10/12/2022**.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 211 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **28/11/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

BOULIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 330650101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **01/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **10/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°1 – NNI 332810201

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/01/2023 pour un **Niveau E4 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 20/02/2022 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
 - Hauteur moyenne de feu : 21,50 m
 - 6 projecteurs par mât : 4 BVP 528 A35-NB (1500W), 1 BVP 518 A35-NB (1000W) et 2 BVP 528 A35-WB (1500W)
 - Température Couleur : 5000 Kelvin
 - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 44,8
- Résultats pour un **Niveau E4 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 430 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,79
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64
- Plan de situation de l'installation

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°3 – NNI 332810203

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **17/11/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/01/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 20/02/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 21,50 m
- 5 projecteurs par mât : 2 BVP 528 A35-NB (1500W), 2 BVP 528 A35-WB (1500W) et 1 BVP 518 A35-WB (1000W)
- Température Couleur : 5000 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 43,4
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 288 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°4 – NNI 332810204

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **17/11/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/01/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 20/02/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,70 m
- 4 projecteurs par mât : 2 BVP 528 A35-NB (1500W) et 2 BVP 528 A35-WB (1500W)
- Température Couleur : 5000 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46,2
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 267 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,79
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,56
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LACQ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 643000102

Cet éclairage n'est pas existant.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage du propriétaire, pour la mise en place d'un éclairage de **Niveau E6 LED**, et des documents fournis :

- Demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/11/2021.
- Étude photométrique en date du 02/06/2021 (Ref : terrain d'entraînement LAQC) :
- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : 2 mâts en latérales + 1 mâts derrière les buts (intérieur surface de réparation)
- Hauteur minimum de feu : 18 m + 1 mât à 20 m
- Angle Max des projecteurs derrière le but / points de visés (au niveau du projecteur) : 80°
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : 67°
- Nombre total de projecteurs : 7 projecteurs LED (2 et 3 projecteurs / mât)
- Température de couleur (k) : 5700 K
- Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
- Facteur de maintenance : 1
- Résultats photométriques :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 123 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle constate que la valeur de l'Éclairage Moyen pour une mise en service est inférieure aux 150 LUX prévus à l'article 3.2.1 du règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. Elle ne peut en l'état valider un avis favorable pour un Niveau E6 LED.

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79 Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CHEF BOUTONNE – STADE MUNICIPAL – NNI 790830101

Cet éclairage est classé Niveau E6 jusqu'au 23/12/2023.

Après travaux et changement en LED,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E6 LED.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 LED jusqu'au 28/11/2026 (Date de la Visite + 4 ans).

BRESSUIRE – SALLE YVES NOIRALT – NNI 790499901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au Niveau EFutsal 3.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 202 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 08/11/2026 (Date de la Visite + 4 ans).

AIRVAULT – SALLE AUGUSTIN BORDAGE – NNI 790059901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau EFutsal 3**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 735 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **19/12/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST MAIXENT L'ECOLE – SALLE CAVAILLES – NNI 792709902

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau EFutsal 4** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage 02/06/2022

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 209 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,53

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **03/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86 Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MONTMORILLON – GYMNASSE RAOUL MORTIER – NNI 861659902

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau EFutsal 4** et des documents transmis :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 300 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,34

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 4** jusqu'au **08/01/2026**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LIMOGES – STADE DU VIGENAL – NNI 870851401

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/01/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 14/06/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : 2 BVP528 A35-NB (1500W) et 1 BVP518 A35-WB (1000W)
- la température de la couleur : 5000 K
- Implantation : 4m ligne de touche et 18 m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,78
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57
- Glare Rating : 45,1

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

BUSSIÈRE POITEVINE – STADE LEOPOLD BOURDIN – NNI 870280101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **16/01/2021**.

Reçu Courriel de la Municipalité du 19/12/2022 demandant le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS prend note.

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

Procès-verbal du **10/01/2023** transmis à la CRTIS, validé le **16/01/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT

Pour rappel la prochaine réunion de la CRTIS aura lieu le 7 février 2023